

DURÉE DU MANDAT

Le présent Mandat prendra effet à compter du jour de sa signature telle que précisée en fin des présentes pour une durée de :

☐ six (6) mois ☐ un (1) an ☐ Autre : (ne peut pas être pour une durée indéterminée)

Il pourra être renouvelé d'un commun accord entre les Parties.

Il prendra en tout état de cause fin avant son terme visé ci-dessus à la conclusion effective de la transaction objet du présent Mandat.

